MINISTÈRE DES TRANSPORTS SERVICES DE L'AIR DIRECTION DE L'AVIATION CIVILE DEPARTMENT OF TRANSPORT
AIR SERVICES
CIVIL AVIATION BRANCH CERTIFICAT D'IMMATRICULATION D'AÉRONEF OF AIRCRAFT

1. Nationality and stration Marks
Margues de nationalité et
d'immatriculation

2. Manufacturer and Manufacturer's Designation of Aircraft
Nom et désignation du constructeur de l'aéronel
Nom et désignation du constructeur de l'aéronel Aircraft Serial Number Numéro de série de l'aéronef Pâper Airerest Corporation Paper PA23-250 GF-DFT This Certificate must be in the Aircraft when operated
Le présent certificat doit être à bord de l'aéronef quand celui-ci est exploité Commercial Purpose Objet Attendu que l'agroner mentionne ci-dessus n'e pas été immatricule dans un autre état selon déclaration recurrence de l'agroner de la vielle par la présente que cet aerone à été immatricule dans un autre état selon déclaration reçue je certifie par la présente que cet aerone à été inscrit au registre du Canada conformément à la convention relative à l'aviation civile internationale signée le 7 decembre 1944 et du reglement de l'air. Name of Owner - Nom du propriétaire 6. Address of Owner - Adresse du propriétaire Whereas it has been declared that the above mentioned sircraft is no registered in any other state it is hereby certified that it is been duly entered on the Register of Canada in accordance has the convention on international Civil Aviation dated the 7th December, 1944 and the Air Regulations. Chainst staned by Original stans part Date of Issue - Date de délivrance Seal Minister of Transport - Ministre des Transports 26-0039 12-72